



Commission Régionale Féminine

SAISON 2026 / 2027

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du mercredi 16 septembre 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE France FEMININE – SAISON 2026-2027
--

Calendrier des tours régionaux :

T2 : Samedi 19 septembre 2026.

T3 : Samedi 03 octobre 2026 (entrée des 9 clubs de championnat R1).

T4 : Samedi 17 octobre 2026 (entrée des 2 clubs de championnat de France de D3 féminine).

T5 (finales régionales) : Samedi 31 octobre 2026

Tour n°1 :**55890095 VAL DE SEINE 1 / MARCOUVILLE CITRY CP 1 du 12/09/2026.**

Forfait non avisé de MARCOUVILLE CITY CP (mail reçu hors délai).

55890094 ORSAY BURES 1 / CAMILLIENNE 1 du 12/09/2026.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel, forfait non avisé d'ORSAY BURES.

55890089 VITRY ES 1 / AS HORIZON AVENTURE 1 du 12/09/2026.

Lecture de la FMI, forfait non avisé de l'AS HORIZON AVNETURE.

55890081 BOISSY 91 FC 1 / LES LILAS FC 1 du 12/09/2026.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé des LILAS FC.

55890096 VAL D'YERRES CROSNE 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 12/09/2026.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel indiquant une erreur de saisie des joueuses blessée sur la FMI.

La Commission prend note :

Joueuses blessées :

Numéro 3 – DECLERCQ Léonie - VAL D'YERRES CROSNE : cuisse droite

Numéro 3 - ALBAREZ ZERBIB LEA – VAL D'EUROPE FC : cuisse droite

Tour n°2 : samedi 19 septembre 2026.

Rappel, le tirage a été effectué lors de la réunion du 24/07/2026.

Nbre de clubs concernés	86 clubs soit 43 matchs
Exempts	Clubs de D3 (FFF) et R1
Tirage tour n°2	https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=449671&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat
Epreuve	En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tirs au but a lieu.
Arbitrage	Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant
Indisponibilité terrain	En cas de terrain indisponible, le club recevant doit proposer un terrain de repli sinon la rencontre sera inversée.
Lien vers le règlement de l'épreuve	https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/34480cd2cd2dc5218faf0996bdf22ec8.pdf

55913936 ST BRICE FC 1 / FC2M 1 du 19/09/2026.

Demande de report au samedi 26/09/2026 de ST BRICE FC (motif : indisponibilités pour raisons professionnelles) – accord de FC2M.

La Commission émet un avis défavorable le motif n'étant pas recevable.

55913927 SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 19/09/2026.

Demande de SAINT OUEN L'AUMONE AS pour avancer le coup d'envoi à 12h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE FC à transmettre au plus tard le vendredi 18/09/2026 – 12h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 3

Poule A

55700190 PARIS 13 ATLETICO 1 / ES SEIZIEME 2 du 12/09/2026.

Lecture du courriel de l'ES SEIZIEME du vendredi 11/09/2026 – la Commission enregistre le forfait avisé de cette équipe.

COUPE NIKE FEMININE U18**Tour n°1 :****55950502 AULNAY CSL 1 / FC2M 1 du 19/09/2026.**

Demande d'AULNAY CSL pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FC2M à transmettre au plus tard le vendredi 18/09/2026-12h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**Régional 2****Poule A****55701629 PARIS SO CŒUR 1 / EFSSM 1 du 17/10/2026.**

Rappel :

Lecture du courriel de la Mairie d'ISSY LES MOULINEAUX indiquant l'indisponibilité du stade Gabriel Voisin ; la Commission demande au club de PARIS SO CŒUR de proposer un terrain de repli pour cette rencontre.

55701580 FC FLEURY 91 2 / FC 93 BOBIGNY 1 du 19/09/2026.

La Commission,

Pris connaissance de la demande de FC FLEURY 91 pour avancer le match à 10h00- refusée par FC 93 BOBIGNY,

Lecture du courriel du FC FLEURY 91 indiquant les problématiques d'occupation des installations ce jour-là,

Considérant qu'après étude de la planification des rencontres sur les installations des stades Auguste Gentelet 2 et Lascombe, cette rencontre ne peut pas être maintenue,

Considérant que procéder à une inversion de la rencontre pourrait engendrer un nouveau problème d'occupation des terrains sur le match retour en raison de nombreuses rencontres de niveau régional en U14 et U15 (la date étant la dernière journée de championnat),

Par ces motifs ;

Décide de reporter cette rencontre au samedi 03/10/2026.